

Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 20 juin 2023

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Linda RAULT, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Didier BRAULT, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Marie-Anne LINGARD à M. Didier BRAULT, M. Jean-Marie THEFFO à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Gilles BILLIOT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Approbation des procès-verbaux des conseils des 14 mars et 23 mai 2023.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Rapport d'activités 2022 de la CCPS

Le conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes.

2. FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1 Adoption du compte de gestion 2022 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable public pour sa bonne gestion :

| | Résultat à la clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Transfert ou intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire | Résultat de clôture 2022 |
|----------------|--|--|-----------------------------|---|--------------------------|
| Investissement | 323 570.96 € | | 279 792.11 € | | 603 363.07 € |
| Fonctionnement | 1 814 163.09 € | 872 454.96 € | 1 347 992.05 € | 58 291.87 € <i>Clôture budget Prestation de service 2 131.53 € Dissolution SMO Agence Loiret numérique</i> | 2 350 123.58 € |
| TOTAL | 2 137 734.05 € | 872 454.96 € | 1 627 784.16 € | 60 423.40 € | 2 953 486.65 € |

2.2 Adoption du compte administratif 2022 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

| | Inscriptions | Réalisations | Résultat de l'exercice |
|----------------------------|-----------------|----------------|------------------------|
| Dépenses d'investissement | 4 303 815,09 € | 1 293 466,07 € | 279 792,11 € |
| Recettes d'investissement | 4 303 815,09 € | 1 573 258,18 € | |
| Dépenses de fonctionnement | 10 875 319,33 € | 8 621 929,99 € | 1 347 992,05 € |
| Recettes de fonctionnement | 10 875 319,33 € | 9 969 922,04 € | |

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 983 471,52 €

Recettes d'investissement : 591 532,30 €

2.3 Affectation du résultat 2022 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de l'exercice 2022 du budget principal en intégrant la part du résultat émanant de la dissolution du SMO Agence Loiret numérique comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 2 350 123.58 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 150 123.58 € ;
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 200 000 €.
- L'excédent d'investissement de 603 363.07 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

2.4 Vote du budget supplémentaire 2023 : budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2023 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne.

| | | | |
|---------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| Dépenses fonctionnement : | 9 444 816.00 € | Recettes fonctionnement : | 9 444 816.00 € |
| Dépenses investissement : | 2 966 345.00 € | Recettes investissement : | 2 966 345.00 € |

2.11 Vote du budget supplémentaire 2023 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne :

| | | | |
|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Dépenses fonctionnement : | 310 079,00 € | Recettes fonctionnement : | 310 079,00 € |
| Dépenses investissement : | 302 029,00 € | Recettes investissement : | 302 029,00 € |

2.12 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

| | Résultat à la clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture 2022 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 2 749,35 € | | 4 351,00 € | 7 100,35 € |
| Fonctionnement | 42 787,27 € | | -6 801,42 € | 35 985,85 € |
| TOTAL | 45 536,62 € | | -2 450,42 € | 43 086,20 € |

2.13 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

| | Inscriptions | Réalisation | Résultat de l'exercice |
|----------------------------|--------------|-------------|------------------------|
| Dépenses d'investissement | 20 262,62 € | 0,00 € | 4 351,00 € |
| Recettes d'investissement | 20 262,62 € | 4 351,00 € | |
| Dépenses de fonctionnement | 70 186,27 € | 35 142,23 € | -6 801,42 € |
| Recettes de fonctionnement | 70 186,27 € | 28 340,81 € | |

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2022.

2.14 Affectation du résultat 2022 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats 2022 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 35 985.85 €.
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 35 985.85 €.
- Section d'investissement :
 - L'excédent d'investissement de 7 100.35 € est repris en recettes au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.15 Constitution de provision pour risques et charges sur le budget annexe SPANC : créances douteuses

Vote favorable à l'unanimité pour CONSTITUER une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 383,55 €.

2.16 Vote du budget supplémentaire 2023 : budget annexe du SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2023 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne.

| | | | |
|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| Dépenses fonctionnement : | 52 629,00 € | Recettes fonctionnement : | 52 629,00 € |
| Dépenses investissement : | 4 357,00 € | Recettes investissement : | 4 357,00 € |

2.17 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe Office de tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

2.5 Constitution de provision pour risques et charges sur le budget principal : créances douteuses

Vote favorable à l'unanimité pour CONSTITUER une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 154,84 €.

2.6 Modification n°5 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Vote favorable à l'unanimité pour MODIFIER l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal comme suit :

| Numéro AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 |
|-----------|-----------------------|-----------------|----------|-------------|-------------|----------|----------|----------|
| P201702 | Elaboration d'un PLUi | 256 000 € | 10 056 € | 80 786.56 € | 43 759.50 € | 25 011 € | 96 000 € | 386.94 € |

2.7 Création d'une AP/CP relative aux études de transfert des compétences eau et assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour CREER l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réalisation des schémas directeurs, comme suit :

| Numéro AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 |
|-----------|--|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| P202304 | Elaboration des schémas directeurs eau et assainissement | 900 000 € | 500 000 € | 300 000 € | 100 000 € |

2.8 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

| | Résultat à la clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture 2022 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 53 118,83 € | | 0,00 € | 53 118,83 € |
| Fonctionnement | 1 377,31 € | | 0,00 € | 1 377,31 € |
| TOTAL | 54 496,14 € | | 0,00 € | 54 496,14 € |

2.9 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2022 qui donne les résultats suivants :

| | Inscriptions | Réalisation | Résultat de l'exercice |
|----------------------------|--------------|-------------|------------------------|
| Dépenses d'investissement | 355 147,83 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Recettes d'investissement | 355 147,83 € | 0,00 € | |
| Dépenses de fonctionnement | 387 456,31 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Recettes de fonctionnement | 387 456,31 € | 0,00 € | |

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2022.

2.10 Affectation du résultat 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 377.31 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 53 118.83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

| | Résultat à la clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture 2022 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 76 705,96 € | | -44 921,92 € | 31 784,04 € |
| Fonctionnement | 29 516,56 € | 29 516,56 € | 54 526,44 € | 54 526,44 € |
| TOTAL | 106 222,52 € | 29 516,56 € | 9 604,52 € | 86 310,48 € |

2.18 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe office de tourisme pour l'exercice 2022 qui donne les résultats suivants :

| | Inscriptions | Réalisations | Résultat de l'exercice |
|----------------------------|--------------|--------------|------------------------|
| Dépenses d'investissement | 207 889,52 € | 125 700,01 € | -44 921,92 € |
| Recettes d'investissement | 207 889,52 € | 80 778,09 € | |
| Dépenses de fonctionnement | 163 882,00 € | 135 597,94 € | 54 526,44 € |
| Recettes de fonctionnement | 163 882,00 € | 190 124,38 € | |

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 6 671.94 €

Recettes d'investissement : néant

2.19 Affectation du résultat 2022 du budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2022 du budget annexe Office du tourisme comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 526.44 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 31 784.04 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

2.20 Vote du budget supplémentaire 2023 : budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Office du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne

| | | | |
|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Dépenses fonctionnement : | 215 515.00 € | Recettes fonctionnement : | 215 515.00 € |
| Dépenses investissement : | 70 000.00 € | Recettes investissement : | 70 000.00 € |

2.21 Modification en cours d'exécution n°5 au marché n°19CC08 – Lot n°1

La présente modification en cours d'exécution a pour objet de proroger la durée du marché jusqu'au 30 juin 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du marché, il est nécessaire l'ajout de réunions spécifiques non prévu au bordereau des prix aux montants suivants :

- Réunion en format présentiel : 750,00 € H.T.
- Réunion en format distanciel : 360,00 € H.T.

Le nombre de ces réunions supplémentaires est estimé à 10.

Les autres dispositions contractuelles demeurent valables et inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 04 avril 2023 à 18h30,

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°5 et tous les actes afférents.

2.22 Attribution du marché Réhabilitation 109 – Transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 Juin 2023 à 18h00, a retenu les offres économiquement les plus avantageuses des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1 : l'entreprise SADORGE FRERES pour un montant de 147 000,00 € H.T. soit 176 400,00 € T.T.C suivant le rapport d'analyse des offres.
- Pour le lot n°2 : l'entreprise PETROT EURL pour un montant de 8 241,25 € H.T soit 9 889,50 € T.T.C
- Pour le lot n°3 : l'entreprise GAUTHIER SA pour un montant de 95 000 € H.T. soit 114 000,00 € T.T.C pour son offre de base ainsi que les variantes 1 et 2 d'un montant respectif de 418,33 € HT soit 502,00 € TTC et 8 567,95 € HT soit 10 281,54 € TTC suivant le rapport d'analyse des offres. Ce qui porte le lot n°3 à un montant de 103 986,28 € HT soit 124 783,54 € TTC.
- Pour le lot n°4 : INFRUCTUEUX (aucune offre)
- Pour le lot n°5 : l'entreprise GAUTHIER SA pour un montant de 77 400 € H.T. soit 92 880,00 € T.T.C pour son offre de base et les variantes sol 2 et sol 3 d'un montant respectif de 5 404,82 € HT soit 6 485,78 € TTC et -275,99 € HT soit 331,19 € TTC suivant le rapport d'analyse des offres. Ce qui porte le lot n°5 à un montant de 82 528,83 € HT soit 99 034,60 € TTC.
- Pour le lot n°6 : l'entreprise SETC pour un montant de 174 111,56 € H.T soit 208 933,87 € T.T.C
- Pour le lot n°7 : l'entreprise MATHIEU PEINTURE pour un montant de 51 170,83 € H.T soit 61 405,00 € TTC.
- Pour le lot n°8 : l'entreprise EIFFAGE ENERHIE SYSTEMES CENTRE LOIRE pour un montant de 217 953,33 € H.T soit 261 544,00 € T.T.C pour l'offre de base et la variante n° 2 d'un montant de – 18 163,59 € soit – 21 796,31 € TTC. Ce qui porte le lot n°8 à un montant de 199 789,74 HT et 239 747,69 TTC.

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 7 mois.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juin 2023,

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant.

2.23 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à JOUY LE POTIER – vidéo protection

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy le Potier en vue de participer au financement de l'installation de la vidéoprotection, à hauteur de 30 000 € HT soit 36,22 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.24 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à SENNELY – volets bibliothèque

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de l'installation de volets, à hauteur de 1 790 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.25 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à SENNELY - barrières et bornes camping

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de l'installation à l'installation de barrières et bornes au camping municipal, à hauteur de 1 912,47 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.26 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à SENNELY – réfection salle de bain du gîte

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la réfection de la salle de bain n°2 du gîte communal, à hauteur de 3 386,21 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.27 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à SENNELY – réfection logement communal

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la réfection d'un logement communal en location (chauffe-eau et douche), à hauteur de 1 525,06 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.28 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à Marcilly en Villette – toiture église

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en vue de participer au financement de la réfection de la toiture de l'église, à hauteur de 22 718 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.29 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à Marcilly en Villette - installation de jeux de plein air

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en vue de participer au financement de l'installation de jeux de plein air, à hauteur de 15 282 € soit 44,23 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

3. AMENAGEMENT

3.1 Arrêt du Plan de Mobilité Simplifié et lancement de la concertation

La stratégie dont découle le programme d'actions se structure en 5 axes, avec des actions associées :

Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics

Axe 2 : Favoriser les mobilités partagées

Axe 3 : Favoriser les mobilités actives

Axe 4 : Favoriser la démobilité

Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation

Vote favorable à l'unanimité pour :

ARRETER le projet de Plan de Mobilité Simplifié tel qu'annexé à la présente délibération

ORGANISER la consultation des collectivités et partenaires ainsi que la consultation publique

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

3.2 Avis sur les conditions de remise en état du site en cas d'arrêt définitif d'une ICPE - NEMROD

24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Stéphane CHOUNIN, Mme Gabrielle BREMOND) pour :

VALIDER les mesures proposées par NEMROD dans le cadre d'une remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'ICPE,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

3.3 Evolution de la Taxe de Séjour au 1^{er} janvier 2024

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER de faire évoluer la taxe de séjour applicable sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à compter du 1^{er} janvier 2024, en appliquant les tarifs et taux suivants :

| CATEGORIES D'HEBERGEMENTS | TARIF APPLICABLE par personne et par nuitée |
|---|---|
| Palaces | 4.20 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 2.20 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 1.50 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 1.00 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0.80 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives | 0.70 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0.60 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0.20 € |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements mentionnés ci-dessus | Taux de 3 %* |

* Pour tous les hébergements non classés ou en attente de classement, à l'exception des hébergements mentionnés dans le tableau ci-dessus, le taux applicable par personne et par nuitée est de 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé par la collectivité soit 4,20 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

3.4 Avis sur l'adhésion de la CC de la Forêt à l'EPFLi

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes la Forêt à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

4- SERVICES A LA POPULATION

4.1 CAF convention d'objectifs et de financement 2023-2026 du Relais Petite Enfance

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement 2023-2026 entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la CAF du Loiret

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents précités ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

5- ENVIRONNEMENT

5.1 Adoption du rapport d'activités 2022 du SPANC

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation dudit rapport tel qu'il figure en annexe à la présente et INVITE son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

5.2 Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement – convention entre la CCPS et les communes membres

Considérant que ces études patrimoniales sont essentielles pour garantir la qualité et la continuité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement offerts aux habitants des 7 communes de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

Considérant que ces études nécessitent une expertise spécifique et un financement adéquat ;

Considérant que pour faciliter la réalisation des études patrimoniales dans chaque commune, la CC propose de :

- 1°) lancer une consultation globale, en adaptant les prestations en fonction des études déjà réalisées individuellement par les communes
- 2°) payer les études
- 3°) percevoir les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'eau
- 4°) demander aux communes le reversement du solde (prix par commune HT – subvention perçue)

Le financement des études patrimoniales de l'eau potable et de l'assainissement sera assuré par la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER et DONNER tous pouvoirs à son Président, ou son représentant, pour mettre en place la convention auprès de chaque commune, puis à la signer.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Modifications du tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour :

SUPPRIMER :

- ✓ 2 postes de techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet au 01/07/2023
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2023
- ✓ 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/07/2023,

CREER :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2023,
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 17h30, à compter du 01/07/2023,

6.2 Contrat d'apprentissage au CUBE

Vote favorable à l'unanimité pour :

RECOURIR à un contrat d'apprentissage au sein du CUBE à compter du 1^{er} septembre 2023 et pour le temps de l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre de la préparation d'une formation permettant d'acquérir le titre de MNS.

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation d'apprentis.

6.3 Avenant n° 14 à la convention de mise à disposition d'agents entre la ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de communes des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER l'avenant N° 14 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents précités ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents précités ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

| Services de la ville de LFSA mis à disposition de la CCPS | Taux 2022 | Taux au 01/07/2023 |
|---|-----------|--------------------|
| Secrétariat général | 30 % | 30 % |
| Service Finances | 25% | 25% |
| Service Achats & Marchés Publics | 25% | 25% |
| Service informatique | 20% | 20% |
| Service des Affaires Scolaires | 3 % | 3 % |
| Direction des Sports | 5 % | 5 % |
| Direction des services techniques | 7,5 % | 7,5 % |
| Service RH | 20 % | 20 % |
| Service Entretien | 2 % | 2 % |
| Secrétariat MASS | 5 % | 5 % |
| Portage repas à domicile | 25 % | 25 % |
| Service Prévention des Risques professionnels | 10 % | 10 % |
| Service environnement | 15 % | 45 % |
| Revitalisation du territoire | 10% | 10% |

7 - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N°36/2023 : Approbation et signature du contrat CC23005 relatif à l'exploitation et la maintenance des installations du complexe aquatique le Cube

N°37/2023 : Approbation et signature de l'accord-cadre n°23CC004 relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la délivrance des autorisations d'urbanisme

N°38/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise de lots d'entrées à l'APE de Mézières et l'APE d'Ardon

N°39/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'Association de Parents d'élèves d'Ouzouer le Marché

N°40/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'école élémentaire du centre et maternelle M. Prieur

N°41/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association de Parents d'Élèves de Lamotte Beuvron

N°42/2023 : Approbation et signature du marché 23CC06 relatif à la fourniture, vérification et maintenance des extincteurs -lot n°1 pour les membres d'Approlys Centr'achats passé via la centrale d'achats Approlys Centr'Achat

N°43/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'école de Ménéstreau-en-Villette

N°44/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'IME « le château » à Baule

N°45/2023 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'APE Kdécoles, groupement scolaire de Souvigny en sologne, Chaon et Sennely

La Ferté Saint-Aubin, le 21 juin 2023

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

